

II.1.33. Ar Bal.

Ms. I., p. 392.

Timbre : aucun

Incipit : Diwar va scaon, deus toul va dor,

Composition : 1 c. de 4 v. de 8 p. les deux derniers vers sont bissés.

Le sujet.

Le bal. « *De mon banc, à ma porte, je vois mon doux sur la mer, je vois mon doux, je vois mon désiré, je vois mon total contentement* ». Les vers, tels qu'ils sont transcrits dans le manuscrit, ne permettent pas de dire si la personne qui les chante est un homme ou une femme, d'où deux interprétations possibles : mon doux / ma douce.

Origine du texte.

Dans le manuscrit : aucune indication.

Autres sources : L'incipit de cette chanson est cité parmi les timbres possibles pour chanter *Rouantelez Naples conkeuret gant ar Fransigien, e pemzec dez amser, ha laquet da Republic gant-o. Canaouen nevez*, composée par J.-F.-I. D'Erm et imprimée en mars 1799 (30 ventôse an 7). Il est à noter que si la première partie du timbre est rigoureusement identique à l'incipit de notre chanson, la seconde est différente : « *Diwar va scaon e toul va dor, Me vel Janedic var ar mor.* » Pour une seconde composition du même auteur *An triomphlou eus a Voreau (...)*, c'est A. Lédan lui-même qui indiqua ce timbre, amputé de la seconde partie d'ailleurs, dans sa transcription, alors que la feuille volante n'en fait pas mention expressément (1).

Alexandre Lédan et le texte.

Transcription : vers 1815.

Impression(s) : aucune.

Mise en valeur : Ampère-Fortoul (1852) / Chansons bretonnes (1854).

Impressions postérieures sur feuilles volantes (ou édition populaire). Aucune.

Versions collectées. Catalogue Malrieu, non répertorié.

Comme l'a indiqué L. Berthou-Bécam, ces vers et l'image mélancolique qu'ils véhiculent semblent avoir plu aux auditeurs, ce qui explique pourquoi nous les retrouvons dans un certain nombre de chansons.

- Diwar va skaoñy, traditionnel du Léon, chanté par D. Prigent, CD « Ar Gouriz Koar », n° 3. L'air utilisé est différent de celui d'A. Lédan. C'est du moins ce que suggère l'usage que fait A. Lédan du bis dans sa transcription.

Sources bibliographiques.

Concernant la version Lédan :

L. Berthou, *Enquête*, Vol. 1, p. 223-224 et vol. 2, p. 282-283.

Concernant les autres textes mentionnés dans cette notice :

(1) J. Ollivier, n° 1020 bis et n° 32.